



Nouvelles exigences d'importation pour certains ingrédients pour les aliments du bétail d'origine végétale [Canada]

Le 29 mars 2019, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a mis en place de [nouvelles exigences](#) pour les **importations, destinées à l'alimentation du bétail, de céréales et oléo-protéagineux sous forme de grains non transformés ou de farine**, en provenance des pays touchés par la **peste porcine africaine**.

Pour les produits ciblés, seront demandés un permis d'importation et le respect d'exigences, comprenant un traitement thermique et / ou des temps minimum de détention (en fonction du produit en question), destinées à atténuer le risque de contamination de ces produits par le virus de la peste porcine africaine.

Un [avis à l'industrie](#) détaille ces exigences, les produits visés ainsi que les questionnaires à fournir avec les demandes de permis d'importation.